



La prévention

La prévention est un ensemble d'**actions individuelles et collectives**, au bénéfice des **jeunes vulnérables de 0 à 22 ans** et de leur famille.

Elle favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi.

La prévention a une **dimension intersectorielle**. En concertation et en **complémentarité** avec d'autres dispositifs de prévention, elle vise des actions **sur les institutions et sur l'environnement du jeune** ainsi que l'interpellation des autorités politiques et administratives.

Agir en amont au bénéfice des jeunes et des familles

- Pour réduire les inégalités structurelles dans le parcours des jeunes vulnérables
- Au départ de constats de terrain et d'analyse des faits sociaux

Le service de prévention

Service public de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, le service de la prévention agit comme interface entre les services de première ligne de l'aide à la jeunesse, principalement les services d'Action en Milieu Ouvert (AMO) et le Conseil de prévention.

Le Chargé de prévention dirige le service de prévention qui l'assiste dans la mise en œuvre de la politique de prévention. Il copréside également le Conseil de prévention.

Ses missions

- Dans le cadre de la prévention sectorielle au sein de l'aide à la jeunesse, le service de la prévention effectue un **maillage en transversalité avec l'intersectoriel** (culture, enseignement, logement, aide sociale ...)
- Analyser et communiquer des **faits sociaux**. Identifier leurs causes et préconiser des actions et des recommandations pour y remédier, globalement et structurellement.

- Faire émerger les **enjeux sociétaux** liés à la petite enfance et à la jeunesse.
- Informer le Conseil de prévention de situations défavorables aux parcours des jeunes, notamment à des fins d'interpellation.
- Rédiger un projet de **diagnostic social** triennal au départ des constats sociaux des services d'Action en Milieu Ouvert et de leurs propositions d'actions, confrontés notamment à l'analyse des membres du Conseil de prévention.



- **Mettre en œuvre les décisions du Conseil de prévention** avec l'appui logistique, opérationnel et administratif du service de prévention.
- **Accompagner** les services d'Action en Milieu Ouvert dans la réalisation de leur diagnostic social
- **Soutenir** la mise en œuvre des actions de prévention du plan triennal.

